

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 08 décembre 2021

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Alain VERGE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2021

Présents : Mesdames Émilie BAFFIER, Laurence BLANCHONNET, Patricia PEYNOT, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Pascal FAURE, Arjen HOOGLAND, Laurent LAMOINE et Alain VERGE

Absents excusés : Mme Brigitte FAUCONNET (pouvoir donné à M. Alain VERGE)

M. Laurent LAMOINE a été élu secrétaire de séance.

Extension du périmètre Natura 2000

Monsieur le Maire présente aux Conseillers présents le projet d'extension du site Natura 2000 : ZSC « Gorges du haut Cher »

Cette proposition est faite à l'issue d'un important travail mené par le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et les services de l'État.

Cette modification technique consiste à améliorer la cohérence écologique et géographique de ce périmètre en lien avec le site Gorges de la Tardes et Vallée du Cher

Conformément aux articles L.414-1,III et R.414-3 du Code de l'Environnement, la préfecture de l'Allier soumet donc à notre consultation la modification du périmètre du site Natura 2000

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *VALIDE le projet d'extension du site Natura 2000 : ZSC « Gorges du haut Cher » ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier*

Délibération n° 2021/27
Document déposé le
décembre 2021 à la Sous-
Préfecture de Montluçon

Rapport annuel du prix et de la qualité du service « Assainissement Collectif »

Monsieur le Maire rappelle que Montluçon Communauté a désormais la compétence Assainissement Collectif.

De ce fait et conformément au décret 95-635 du 6 mai 95, 2007-675 du 2 mai 2007 et 2015-1820 du 29 décembre 2015, Montluçon Communauté publie un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Remarques du Conseil Municipal :

Il est constaté, une nouvelle fois, que les hausses répétitives se poursuivent.

Il est proposé un transfert du budget général de MONCO sur le budget eau et assainissement pour palier aux hausses successives des tarifs de l'assainissement collectif. Monsieur le Maire portera à nouveau cette requête au sein de la commission eau et assainissement.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *VALIDE la réception du rapport du service assainissement collectif , entériné par le Conseil Communautaire de Montluçon Communauté le 27/09/2021*

Délibération n° 2021/28
Document déposé le
décembre 2021 à la Sous-
Préfecture de Montluçon

**Convention groupement
de commandes SDE03**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'énergies.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

A ce jour, 4 conventions de groupements de commande sont en vigueur. Il convient d'apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations.

Il est ainsi proposer d'adopter une nouvelle convention de groupement de commandes, multi-énergies et indépendantes du niveau de puissance, qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE 03.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes " énergies ", ci-jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, présentant la convention de groupement de commandes pour « l'achat d'énergies »,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies, annexée à la présente délibération,**

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2021/29
Document déposé le
décembre 2021 à la Sous-
Préfecture de Montluçon

Éclairage public

Monsieur le Maire propose aux Membres présents de repousser la décision de révision des plages horaires pour l'éclairage public et suggère de le soumettre à nouveau au vote lors de la délibération sur les travaux de remplacement des têtes en LED début 2022

Questions diverses :

➤ Repas de fin d'année :

Annulation du repas à la vue du contexte sanitaire défavorable. Les repas commandés seront distribués aux habitants qui s'étaient inscrits.

➤ Noël des enfants :

Si possible samedi 18/12, dans l'après-midi (horaire à préciser), la distribution des cadeaux aux enfants s'effectuera au pied du sapin, en extérieur.

➤ Récompenses pour le baccalauréat :

Monsieur le Maire les remettra directement aux bénéficiaires si ce n'est pas possible le samedi 18

➤ Pont de Saint Pardoux

Monsieur le Maire a fait un point sur les dépenses et subventions versées.

➤ Numérotation dans les hameaux :

A faire pour 2022 ; réfléchir si il faut impérativement nommer les rues selon la configuration de certains villages.

➤ Passage en LED éclairage public :

Prendre le temps d'étudier la meilleure solution : modifier tous les points lumineux en LED ; garder tous les points ; ajout de commande manuelle...

➤ Réunion PCAET :

Une réunion entre le Maire, Laurent Lamoine, Christine Boucher et l'équipe du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Montluçon Communauté s'est déroulée le 01/12/2021

Cette équipe a pour but d'accompagner les élus dans leurs projets, en amont des travaux, afin d'avoir une meilleure appréhension des possibilités en matière d'énergies.

➤ PLUiH :

Monsieur le Maire a participé à une réunion du PLUiH, avec des échanges sur la conservation des haies bocagères (quasi inexistantes sur le plan fourni qui est à compléter).

Monsieur le Maire précise que ce sujet est légiféré au niveau nationale, régional et/ou départemental.

➤ Divers tarifs communaux :

Pas de changement prévu pour l'instant

➤ Cimetière :

Des devis ont été demandés pour la création d'un columbarium à diverses entreprises en prévision d'une réalisation pour 2022

Voir en plus à proposer des emplacements pour mettre des caves-urnes.

➤ Divers :

- La pose d'un « cédez le passage » est à l'étude sur la route de Péalneix qui mène au Bourg
- Motos/quads : imprudences et dégradations se succèdent
- Les fenêtres du clocher de l'église sont en très mauvais état
- Compte-rendu de M. Laurent Lamoine d'une réunion la veille au Centre

Social de Marcillat

- Remerciements de la FNSEA pour le prêt de matériel par la commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21 heures 30

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 08 décembre 2021

Alain VERGE <i>Maire</i>		Brigitte FAUCONNET <i>Conseillère Municipale</i>	POUVOIR
Jérôme COLAS <i>1er Adjoint</i>		Émilie BAFFIER <i>Conseillère Municipale</i>	
Pascal FAURE <i>2ème Adjoint</i>		Arjen HOOGLAND <i>Conseiller Municipal</i>	
Laurent LAMOINE <i>3ème Adjoint</i>		Patricia PEYNOT <i>Conseillère Municipale</i>	
Julien DUCROS <i>Conseiller Municipal</i>		Laurence BLANCHONNET <i>Conseillère Municipale</i>	
Claudine VERGE <i>Conseillère Municipale</i>			